

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 142 promulguant le décret du 15 Mars 1915 approuvant deux arrêtés du Gouverneur de la Côte Française des Somalis, en date du 11 Octobre 1916 et du 2 Novembre 1916 portant ouverture de crédits supplémentaires.

n° 142

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 avril 1917

Numéro JO
n° 246 du 30/04/1917

Date du numéro
30 avril 1917

VISAS

L'Inspecteur Général des Colonies, Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 15 Mars 1917 approuvant deux arrêtés du Gouverneur de la Côte Française des Somalis en date du 11 Octobre 1916 et 2 Novembre 1916 portant ouverture de crédits supplémentaires.

Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République du 23 Mars 1917.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 15 Mars 1917 approuvant deux arrêtés du Gouverneur de la Côte Française des Somalis, portant ouverture de crédits supplémentaires. Savoir : Arrêté du 11 Octobre,

Chapitre 15 Dépenses imprévues, exercice 1916, 20.000 frs. Arrêté du 2 Novembre 1916 Différents Chapitres du Budget, exercice 1916 : 41.000 frs. Art. 2.- Le présent arrêté sera communiqué pour exécution enregistré, affiché et publié au Journal Officiel de la Colonie.

FILLON.